Mairie de CRESPIAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Décembre 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le 4 Décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire.

Date de la convocation : 2 Décembre 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Nathalie CUOZZO, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT.

Absents excusés : Didier BROS ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO
Arnaud SAUVAIRE ayant donné procuration à Elie HERBEMONT
Sabine DA COSTA ayant donné procuration à Céline BELLARA
Nicolas WISNIEWSKI ayant donné procuration à Sophie BERETTA

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Élie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Octobre 2024**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les délibérations de la séance du 23 Octobre 2024 ont été transmises et rendues exécutoires le 24 Octobre 2024 par visa de contrôle de légalité.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Approbation de la procédure pour un conseil municipal en urgence**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la procédure d'un conseil municipal en urgence et l'approuvent à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Amendes de Police

Le Conseil départemental a attribué le produit 2023 des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants. La commune a ainsi reçu une somme de 27 072 € destinée à des travaux de mise en sécurité sur le Chemin des Faïsses.
Après délibération, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce virement de crédit.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Décision modificative budgétaire n°5 – M 49**

Pour ajuster les amortissements liés au bien STA0001-2315, une ouverture de crédits pour cet amortissement complémentaire est nécessaire de 84.153 €. Après délibération, le conseil municipal a approuvé ce virement de crédit à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Décision modificative budgétaire n°2 – M 57**

Il est nécessaire de réaliser à un changement de chapitre sur le budget de la commune afin de régler les derniers prestataires avant la fin d'année pour un montant de 5.000€.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Extension – Terrain sportif (coord.23-175)**

Madame la Maire a présenté au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau électrique pour le complexe sportif. Ce projet est essentiel pour répondre aux besoins énergétiques du site. Afin de faire avancer ce projet, il est nécessaire de

lancer les études. Madame la Maire a donc soumis à délibération du Conseil Municipal la question d'autoriser le Territoire d'Énergie Gard (SMEG) à initier les études.
Le Conseil Municipal, après délibération, a unanimement approuvé le lancement des études pour l'extension du réseau électrique du complexe sportif.
Monsieur Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Demande de versement de l'acompte de participation**

Pour information, l'acompte de participation financière de la commune pour les travaux EEE – Phase 1 de 7.000€ prévu initialement a été recalculé suite à la baisse du montant des travaux et sera de 2.000€.

- **Participation Classe découverte de la classe de CM2 de Montmirat**

À la suite de la réception d'un courrier des élèves de la classe de CM2 de Montmirat sollicitant une participation financière des différentes communes du RPI. Madame la Maire, après en avoir pris connaissance, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer 40 € par enfant. Soit 7 enfants de la commune.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptées et portées au registre des délibérations)

- **Participation Classe Séjour linguistique en Angleterre – Collège de Coutach Quissac**

Quatre élèves du collège de Coutach à Quissac ont rencontré Madame la Maire pour lui présenter leur projet de séjour linguistique en Angleterre prévu en mai 2025. Lors de cette rencontre, ils ont sollicité une participation financière de la part du Conseil Municipal.
Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide de 40 € par famille pour les quatre élèves concernés.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 31

La Maire, **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)